

DOSSIER D'ORGANISATION CHAMPIONNATS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLO-CROSS

Mise à jour 27 mai 2025

CAHIER DES CHARGES page 2 à 9



CONVENTION D'ORGANISATION page 10

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT REGIONAL DE CYCLO CROSS

1/ PARCOURS

1.1 – LONGUEUR DU CIRCUIT

2200 m (minimum) à 3500 m (maximum)

Le parcours U15 doit être raccourci (1500 à 2000m) en évitant les gros obstacles et les portages.

1.2 – LARGEUR DU CIRCUIT

6 m minimum au départ pour constituer les couloirs de mise en grille et **4 m minimum** sur le reste du parcours. Les concurrents doivent pouvoir se dépasser en tout point du circuit.

1.3 – DEPART

Départ sur sol stabilisé, non glissant, interdit en descente. La zone de départ est composée de 8 couloirs marqués au sol (0,75m). La zone d'appel et la zone de départ sont conformes aux schémas du règlement FFC. A l'idéal, la zone de départ se situe en dehors du circuit de course. Elle présente une ligne droite de 200m minimum. Le premier virage sera d'un angle supérieur ou égal à 90°. Les dos d'âne ou rétrécissement de chaussée sont à proscrire.

1.4 – CIRCUIT

Il alterne :

- La nature du terrain (route, prairie, chemins, sous-bois)
- Les portions montantes et descendantes
- Les parties pédestres et parties roulables
- Les passages techniques ou obstacles

La longueur totale des portions pédestres représente 20 % maximum du circuit répartis en 4 ou 5 sections de 2 à 80 mètres de long.

NB : Les terrains argileux ou inondés, ainsi que les champs de culture sont prohibés.

1.5 – OBSTACLES

Le parcours doit comporter 3 à 6 obstacles (parties qui obligent les coureurs à descendre de leur bicyclette). La longueur d'un obstacle ne doit pas dépasser 80 mètres.

Il ne peut comporter qu'une seule zone de planches : composé de 2 planches distantes de 4 mètres l'une de l'autre (40 cm maximum de hauteur).

Pour les U15, les planches ne doivent pas excéder 20cm.

1.6 – ARRIVEE

Obligatoirement sur route ou chemin revêtu d'une granulométrie fine (longueur de 100 m et largeur de 6 m préconisées). Elle sera surmontée d'un portique ou d'une banderole d'arrivée. Les arches gonflables sont interdites, au-dessus du parcours mais également à l'arrivée. Elles sont tolérées en fin de zone d'appel et le long du circuit, à condition de ne pas encombrer le parcours une fois dégonflées. Les dos d'ânes sont déconseillés à proximité de la ligne.

1.7 – DENIVELE

30 m maximum entre le point le plus haut et le point le plus bas.

1.8 – AUTRES POINTS A SURVEILLER

- ❖ Les descentes doivent pouvoir s'effectuer à vélo
- ❖ Les escaliers sont interdits en descente

1.9 – PUBLIC

Le tracé du parcours doit permettre aux spectateurs de suivre la compétition de façon optimale (visibilité). Il est conseillé de mettre en place des portiques bien matérialisés et gardés pour sécuriser les traversés de parcours du public.

2/ ORGANISATION

2.1 - DELIMITATION DU PARCOURS

- ❖ Mise en place de rubalise ou de filets de couleur voyante en utilisant comme support des arbres, des piquets (1.20 m minimum)
- ❖ Utilisation de bottes de paille ou de mousse pour protéger des obstacles dangereux.
- ❖ Barrières métalliques de part et d'autre de la portion de route d'arrivée
- ❖ L'utilisation de piquet métallique est interdite

2.2 – POSTES DE MATERIEL

Il doit être prévu 1 poste double de matériel par tour à un endroit où l'allure n'est pas élevée. Sur ces secteurs, une séparation doit être créée entre le couloir de course et le couloir du poste de matériel. (Voir réglementation fédérale). Un poste de lavage près des boxes de matériels avec au moins 3 points utilisables en même temps, doit être disponible.

2.3 – TRACE DU PARCOURS

Pour en permettre la reconnaissance par les concurrents, le parcours doit- être obligatoirement opérationnel le vendredi soir précédent, en présence du référent de l'ETR. Toute modification éventuelle doit être agréée par le référent régional.

Le parcours fera l'objet d'une validation le samedi matin par le président du Jury en présence de l'organisateur et de l'ETR.

2.4 – PROGRAMME

Samedi :

- ☐ **11h30 > 12h25 : Challenge ACCESS 45'**
- ☐ **12h30 > 14h20 : Ouverture du parcours aux reconnaissances**
- ☐ **14h30 > 15h15 : Relai MIXTE 35 à 40'**
- ☐ **15h30 > 16h00 : U15 Garçons 20'**
- ☐ **15h32 > 16h00 : U15 Filles 20'**

Dimanche :

- ☐ **9h00 > 9h50 : Ouverture du parcours aux reconnaissances**
- ☐ **10h00 > 10h30 : U17 Hommes 30'**
- ☐ **11h00 > 11h40 : U19 Hommes 40'**
- ☐ **11h50 > 12h35 : Ouverture du parcours aux reconnaissances**
- ☐ **12h45 > 13h35 : U23 Hommes 50'**
- ☐ **14h00 > 14h45 : ELITES-U23-U19 Femmes 45'**
- ☐ **14h02 > 14h30 : U17 Femmes 30'**
- ☐ **15h15 > 16h15 : ELITES – Masters Hommes 60'**

NB: les secouristes doivent être présents sur la durée du programme incluant les temps de reconnaissances et échauffements.

Le programme peut être revu avec l'aval de la commission régionale.

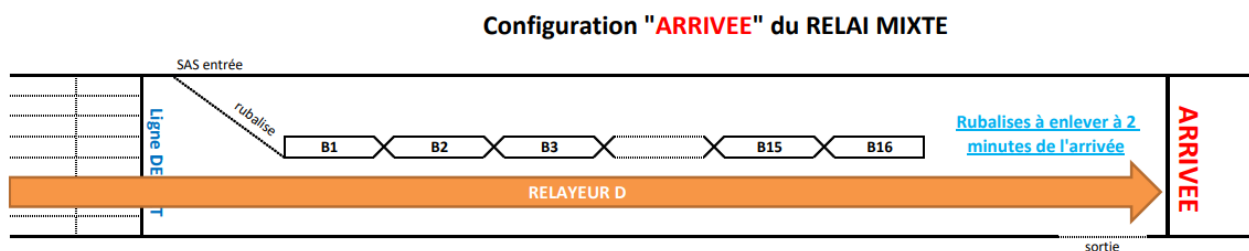
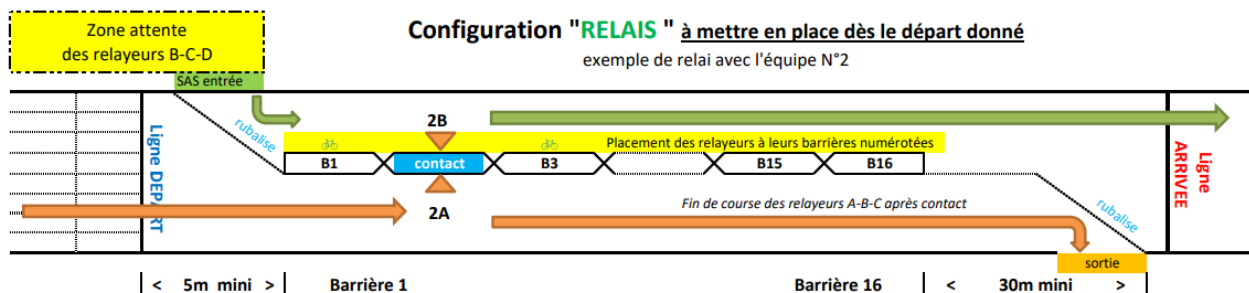
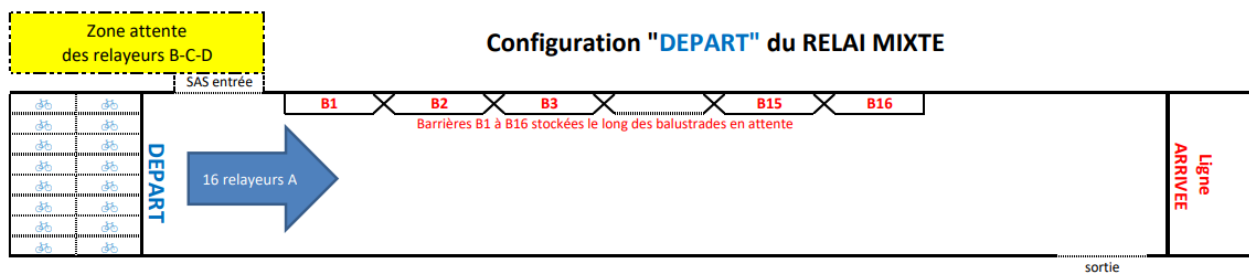
2.5 – PODIUM

Mise en place d'un podium couvert pour les officiels de courses. Compte tours et cloche obligatoires.

2.6 – EPREUVE RELAI MIXTE

Elle se déroule le samedi après-midi sur le parcours des compétitions individuelles du dimanche. Un numéro de dossard commun sera attribué pour chaque équipe > 4 jeux de dossards de 1(A-B-C-D) à 16(A-B-C-D) **fournis par le comité régional**

Une zone de relai sera matérialisée après le départ à base de barrières métalliques numérotées (au dossard des équipes) avec un couloir d'entrée pour les relayeurs et un couloir de sortie pour la fin du relai selon le schéma ci-dessous :



2.7 – SONORISATION DE LA LIGNE D'ARRIVEE

Installation de haut-parleurs et présence d'un speaker confirmé licencié « Animateur officiel »

2.8 – DOSSARDS

- Un seul dossard, les brassards ou numéros de casques sont les bienvenus.
- Le dossard N° 1 est réservé au Champion sortant
- Les numéros suivants seront attribués par la Commission Régionale de Cyclo-cross en fonction de la mise en grille des concurrents.

2.9 – TRANSPONDEURS

Les transpondeurs sont souhaités. Nous conseillons l'utilisation du logiciel RCycling pour la gestion de la partie informatique.

2.10- GRILLES DE PRIX

L'organisateur offrira les grilles de prix avec les minimas suivants :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| ☐ U15 | pas de prix |
| ☐ U17 H&F | 110€/10 |

☐ U19 H&F	152€/10
☐ U23 Hommes	198€/10
☐ Scratch Elites-U23 Femmes	305€/15
☐ Scratch Elites Hommes	305€/15

NB : Les hommes et femmes d'une même catégorie recevront la même grille de prix.

2.11 – PROTOCOLES

12 Podiums pour 12 Titres de Champion Régional attribués :

- ☐ RELAI MIXTE (2 Hommes et 2 Femmes)
- ☐ U15 Garçon
- ☐ U15 Fille
- ☐ U17 Homme
- ☐ U19 Homme
- ☐ U23 Homme
- ☐ U17 Femme
- ☐ U19 Femme
- ☐ U23 Femme
- ☐ ELITE Femme
- ☐ ELITE Homme
- ☐ MASTER Homme (+40 ans)

Podiums sans titres attribués :

- Challenge ACCESS
- Epreuves optionnelles EV de U7 à U13

NB : Etant donné qu'aucuns titres ne seront décernés, l'organisateur veillera dans sa communication à ne pas laisser croire qu'il s'agit de championnats régionaux de cyclo-cross.

2.12 – RECOMPENSES

A l'idéal, le podium protocolaire sera situé face à une zone suffisamment spacieuse pour le public et les médias, en dehors du circuit mais proche de l'arrivée. Un responsable « protocole » est à prévoir pour récupérer les trois premiers de chaque catégorie, juste après l'arrivée. Il organisera également les remises de prix avec le speaker pour préparer les protocoles avec les élus, les partenaires et les officiels du comité régional.

A la charge du Comité Régional : Les maillots et médailles qui seront remis immédiatement après chaque arrivée.

A la charge du club organisateur (à minima) :

- Des bouquets aux lauréats du RELAI MIXTE
- 3 bouquets pour les 11 autres podiums titres du dimanche
- Coupes ou trophées pour le Challenge ACCESS

Les Trophées « souvenirs » sont conseillés pour récompenser l'ensemble des podiums

A charge de :		Comité Régional		Organisateur	
		Maillot	Médailles	Fleurs	Trophées
Challenge ACCESS	Vainqueur			non imposé	1
	Second			non imposé	1
	Troisième			non imposé	1
RELAIX MIXTE	Vainqueur	4	4	4	?
	Second		4	non imposé	?
	Troisième		4	non imposé	?
U15 Garçon	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U15 Fille	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U17 H	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U19 H	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U23 H	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U17 F	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U19 F	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
U23 F	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
ELITE F	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
ELITE H	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?
MASTER H (+40)	Vainqueur	1	1	1	?
	Second		1	1	?
	Troisième		1	1	?

2.13 - LOCAUX CONTRÔLES

Ils sont obligatoires pour le contrôle anti-dopage, conforme aux instructions FFC.

Un local peut être aussi envisagé pour un contrôle matériel inopiné.

2.14 - DOUCHES

Les douches sont fortement souhaitées avec un accès signalisé.

3 / SECURITE

A / Le club organisateur devra prendre toutes ses dispositions afin d'assurer au mieux la sécurité de l'épreuve, avant, pendant et après, en prévoyant notamment un nombre suffisant de bénévoles, afin d'éviter le stationnement sur la voie publique, il est important de prévoir aussi, dans toute la mesure du possible :

- Un parking véhicules public, capacité de 150 véhicules conseillée
- Un parking véhicules coureurs et équipes séparé, si possible, capacité minimum 250 véhicules
- Un parking camping-car équipé est le bienvenu

B / Si le circuit de l'épreuve emprunte la voie publique, une autorisation préfectorale sera obligatoire (démarche à faire au moins 6 semaines avant l'épreuve) ; si elle se déroule dans un site fermé, seul un arrêté municipal sera demandé.

C / Un poste de secours sera aménagé à proximité du circuit ; il devra être facilement accessible par une ambulance ; un médecin doit être joignable rapidement.

D / Il conviendra aussi d'informer de l'organisation de l'épreuve, la Gendarmerie ou Police Nationale ou Police Municipale, afin qu'elle prenne toutes les dispositions utiles liées au flot de véhicules.

E / L'organisateur définira les horaires d'entraînement officiels et les publiera. Les créneaux d'entraînement officiels seront médicalisés comme les créneaux de compétition, au moyen de secouristes répartis sur deux points du circuit minimum plus la zone arrivée.

4 / DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Comme toute autre épreuve, le club organisateur engagera les démarches habituelles de déclaration d'épreuve auprès du siège du Comité Régional.

- ✓ Fiche détail d'organisation
- ✓ Etat de résultats
- ✓ Acquiescement des droits d'organisation correspondants aux épreuves
- ✓ Fiche de réversion sur les engagements.

5 / COMMUNICATION

5.1 - A LA CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR :

Le club organisateur se chargera d'assurer la promotion de l'épreuve par tout moyen à sa convenance au niveau local (presse locale, réseaux sociaux, site internet, etc.) ; il adresse en temps voulu les invitations aux élus, partenaires de l'épreuve, etc... et tout autre personnalité marquante au niveau local, à sa convenance.

5.2 – A LA CHARGE DU COMITE REGIONAL :

Le Comité Régional assurera la promotion de l'épreuve au niveau régional (site du Comité Régional, presse régionale, réseaux sociaux, etc.) à l'aide des supports fournis par l'organisation ; il adresse directement les invitations aux élus régionaux, partenaires du Comité Régional, FFC, etc ...

5.3 – SUPPORTS DE COMMUNICATION :

Le Comité Régional mettra à disposition du club organisateur :

- 2 oriflammes et 1 fond de scène
- 4 banderoles FFC et 4 banderoles Région

NB : Le matériel sera tenu à disposition du club, au siège du CR, dans la semaine qui précède.

6/ DECLARATION DE CANDIDATURE

Elle doit être adressée par courrier ou par mail au comité Régional en précisant l'année souhaitée.

comite@auvergnerhonealpescyclisme.com

ffcauracomcyclocross@gmail.com

7/ ATTRIBUTION OFFICIELLE

L'attribution officielle est communiquée au club après avis de la commission régionale suivi d'un vote en Conseil Fédéral Régional. Elle intervient début décembre de l'année N-1.

8/ CONVENTION d'ORGANISATION

Ce document (page suivante) sera à signer après l'obtention du championnat régional délivré par le comité régional.

CONVENTION D'ORGANISATION CHAMPIONNAT REGIONAL DE CYCLO-CROSS

Entre les soussignés :

D'une part : Le Comité Régional de Cyclisme FFC

Et d'autre part :

Le club dénommé :

Dont le siège est situé :

Représenté par son Président :

S'engagent : A respecter les termes de la convention, et les éléments contenus dans le cahier des charges, relatifs à l'organisation du :

CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLO-CROSS

Qui se déroulera le : à :

Il est expressément convenu entre les parties, que la présente convention ne prendra effet qu'en cas d'attribution définitive de l'organisation du :

CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE CYCLO-CROSS par le Comité Régional de Cyclisme, représenté par sa Présidente.

Les signataires reconnaissent expressément avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges annexées.

Fait à : , le

Le Président
du Comité régional de Cyclisme :

Le Président
du Club organisateur :